

CONCOURS JEUNES SOLISTES 2023 EN PROVINCE DE HAINAUT

Eliminatoires du Concours national SONATINA 2023



Destiné aux instrumentistes à vent et à
percussions membres d'une société musicale
Quatre niveaux

LE SAMEDI 18 MARS 2023 - LIEU À DÉTERMINER

L'objectif du concours « **JEUNES SOLISTES – SONATINA 2023** » est de promouvoir la pratique des instruments à vent et à percussions, et d'en encourager l'apprentissage.

Le concours s'articule en **TROIS ÉTAPES** distinctes et complémentaires qui seront publiques.

a) une épreuve éliminatoire dont l'organisation est confiée à la Fédération provinciale concernée. Pour le Hainaut, cette épreuve sera organisée le samedi **18 MARS 2023** dans les locaux de l'Académie de Musique de QUAREGNON. (Inscriptions par mail jusqu'au 5 mars 2023)

b) L'USM (Union des Sociétés Musicales francophones) organise une ½ finale «francophone» où seront jugés et classés les (max) 30 instrumentistes sélectionnés lors des diverses épreuves éliminatoires organisées dans chaque province (en principe 5 par fédération). Cette ½ finale francophone aura normalement lieu le dimanche 23 avril 2023 dans les locaux de l'IMEP à Namur ; 10 lauréats y seront proclamés.

c) La finale nationale du Concours «Sonatina 2023», rassemblant les 8 candidats sélectionnés par la FOEDEKAM (fédération de la Communauté germanophone), les 12 sélectionnés par VLAMO (fédération de la Communauté flamande) et les 10 retenus par l'USM (Union des sociétés musicales de la Communauté française) sera organisée par VLAMO, le dimanche 21 mai 2023 dans un lieu encore à préciser.

Le concours comprend trois catégories : **BOIS, CUIVRES ET PERCUSSIONS** et est ouvert à tous, élèves ou non d'une académie de musique.

Chaque catégorie comporte **QUATRE NIVEAUX** : « **intrada** », « **sonatine** », « **sonate** » et « **concerto** ». Chaque niveau correspond à des degrés d'études en académie de musique, à un âge ou à un nombre

d'années de pratique de l'instrument.

INTRADA enfants de moins de 12 ans
SONATINE à partir de F5 ESAHR ou 5 années
de pratique de l'instrument
SONATE à partir de Q2 / T1 ESAHR ou 7
années de pratique de l'instrument
CONCERTO à partir de Q4 / T3 ESAHR ou 9
années de pratique de l'instrument

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous, sans limite d'âge.

Le candidat doit cependant être membre effectif d'une société musicale affiliée à la FMH. Il peut être inscrit ou non dans une école ou académie de musique, ou être autodidacte.

Hormis s'il est exclusivement reconnu sous le statut de « jeune talent », le candidat ne peut avoir fréquenté, à la date d'inscription, les cours d'un institut supérieur d'enseignement artistique (en Belgique ou à l'étranger) ni avoir obtenu un premier prix dans le même niveau lors d'une précédente session du concours « Sonatina ».

PROGRAMME DES ÉLIMINATOIRES ET GÉNÉRALITÉS POUR LES FINALES

Le candidat présente un programme de difficulté voulue pour le niveau et dont la durée correspond au temps prévu ; à savoir :

INTRADA programme de maximum 8 minutes, dont une œuvre de 2 à 5 minutes
SONATINA : programme de maximum 10 minutes, dont une œuvre

de 3 à 8 minutes

SONATE : programme de maximum 12 minutes, dont une œuvre de 4 à 10 minutes

CONCERTO : programme de maximum 15 minutes, dont une œuvre de 5 à 12 minutes

Le programme peut comporter des œuvres avec ou sans accompagnement de piano. Les accompagnements avec CD ne sont admis que pour la catégorie « percussions ».

Les épreuves du concours sont toujours publiques. Elles se déroulent selon un horaire qui sera établi après clôture des inscriptions et communiqué à tous les candidats avant le 12 mars 2022

Le règlement général et la liste des prix prévus pour la ½ finale et la finale seront communiqués aux candidats retenus à l'issue des épreuves éliminatoires. (12 prix de montants allant de 50 à 300 €)

Pour les épreuves éliminatoires en Hainaut, il n'y a pas de droit d'inscription.

Le Conseil d'Administration de la Fédération Musicale du Hainaut a décidé d'octroyer une « bourse » de 100 € aux lauréats retenus qui s'inscrivent effectivement à la ½ finale francophone.

Pour tout renseignement complémentaire éventuel et pour renvoi des inscriptions (avant le 05-03-2023 - dernier délai)

JEAN COYEZ
TÉL. 0496.802550
COYEZJEAN13@GMAIL.COM

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX ÉLIMINATOIRES DU CONCOURS SONATINA 2023

Nom & Prénom :

Lieu et date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone ou Gsm :

Adresse électronique :

Instrument pratiqué :

Niveau (biffer les inutiles)

Intrada

Sonatine

Sonate

Concerto

Programme présenté :

.....

Membre actif de la société suivante :

.....

Date et signatures

...../...../.....

candidat

adulte responsable du candidat

LE PRÉSENT DOCUMENT DOIT ÊTRE ENVOYÉ AVANT LE 05-03-2023, ACCOMPAGNÉ DE

- une photocopie de la carte d'identité du candidat,
- une attestation du responsable de la société affiliée à la FMH, précisant que le candidat y est bien membre actif.
- de la partition (avec accompagnement) en format PDF.

à Jean COYEZ, uniquement à l'adresse mail suivante : coyezjean13@gmail.com